

Séance du 4 février 2009, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **Damien CHAMAYOU**

Date de la convocation: 27 janvier 2009

Présents: M., AUBEROUX B, AVIZOU S, BLANC J, BOULARAN D, CHAMAYOU D, DAURELLE P, JAMME CI, LACLAU M, QUINTARD G, RAMADE Y, RICARD D, VALETTE S.

Excusé: BOU A, FABRE A, FRAYSSINHES J.

Madame Jacqueline BLANC a été élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été adopté, le Conseil Municipal a abordé son ordre du jour.

1 – Projets d'aménagement de villages : Paulinet, Pommardelle, St Jean de Jeannes, Mas Del Puech, N.D. d'Ourtiguet

11 – Paulinet:

Le conseil municipal retient pour 2009, l'aménagement du tour de la salle, de la placette devant accueil de la salle et l'accessibilité mairie et salles. (cf : Programme DGE 2009)

12 – Pommardelle: Travaux de Voirie : (en complément enfouissement réseaux engagé lors reprise réseau d'eau potable)

Bloqué pour raison d'installation du réseau enterré d'électricité et de régularisation de la parcelle « Patu » portée à tort au nom de Bayol lors du renouvellement du cadastre, il devient urgent de réaliser le goudronnage simple du chemin communal traversant le village et les petites ruelles adjacentes. Envisager aussi la fin des travaux d'assainissement (filtre à roseaux).

13 – St Jean de Jeannes et N. D. d'Ourtiguet:

Afin de pouvoir réaliser les travaux d'aménagement de l'ensemble du village de St Jean de Jeannes et de N.D. d'Ourtiguet en même temps que les chantiers eau et assainissement, il convient d'engager très vite une demande d'étude d'ensemble auprès du CAUE (ou un architecte stagiaire). Il est rappelé que pour St Jean les travaux « eau-assainissement » sont envisagés dès cette fin d'année.

Pour préparer en amont l'opération (préciser besoins et premières orientations), la commune sollicitera l'appui de Jean-Michel MURATET de la CCDMA.

14 – Mas Del Puech : Travaux de Voirie et d'aménagement

Comme pour Pommardelles il s'agit de finir les réseaux d'eau pluviale, aménager un traitement des eaux d'assainissement et reprendre le goudronnage des voiries du hameau.

2 – Préparation des programmes d'investissements pour demande de subvention DGE 2009 et département.

21 - Accessibilité aux handicapés à la mairie et aux salles communales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité, pour satisfaire avec exigences réglementaires, de revoir tous les accès aux bâtiments publics autour de la mairie avec en conséquence le rehaussement de la petite place devant l'accueil de la nouvelle salle.

Il présente diverses propositions d'aménagement élaborées par le CAUE et des chiffrages de travaux par des entreprises. Les solutions répondant au mieux aux attentes du conseil étant présentées par les entreprises MAUREL pour les fermetures et STP Roumégoux pour le gros œuvre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'engager les travaux d'accès aux handicapés à la mairie et aux salles communales avec pour conséquence les aménagements de fermetures et rehaussement de la petite place,
- De retenir pour la présentation des dossiers de demande de financement, les chiffrages effectués par l'entreprise STPR pour le gros oeuvre (20 903.00 € HT) et par l'entreprise MAUREL pour les fermetures (11 841.20 € HT),
- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Tarn une aide financière au titre de la dotation globale d'équipement 2009, catégorie 2, pour la réalisation de ce programme,
- D'assurer le complément de financement par fonds propres,
- De donner la priorité N°1 à ce programme,
- De donner mission à Monsieur le maire pour finaliser et mettre en œuvre cette opération,
- D'ouvrir au budget primitif 2009, section d'investissement, les crédits nécessaires.

22 - Réfection toitures de l'Eglise de Notre Dame de La Garde

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre survenu le 28 juillet 2008 : la foudre a partiellement endommagé le clocher de l'église de Notre Dame de La Garde. Compte tenu de la vétusté des toitures de cette église, il est urgent de reprendre l'ensemble des toitures.

Une première consultation comprenant trois lots distincts : réfection (toiture clocher, toiture chapelle + cœur, toiture dépendance de l'église) a été effectuée. L'entreprise CHAMAYOU, l'offre a présenté une offre correspondant aux attentes du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'engager le plus rapidement possible les travaux de réfection de l'ensemble des toitures de l'église et du clocher,
- De retenir pour la préparation des dossiers de demande de financement, les devis établis par l'entreprise CHAMAYOU pour un montant total de 46 131,20 € HT.
- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Tarn une aide financière au titre de la dotation globale d'équipement 2009, catégorie 2, pour la réalisation de ce programme,
- D'assurer le complément de financement par aide du Conseil Général et fonds propres,
- De donner la priorité 2 à ce programme
- De donner mission à monsieur le maire pour finaliser ce programme et mettre en œuvre cette opération
- D'ouvrir au budget primitif 2009, section d'investissement, les crédits nécessaires.

23 - Acquisition d'un tracteur tondeuse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'accroissement important des surfaces des espaces verts à entretenir : terrain de foot, aire naturelle de camping, diverses allées piétonnières enherbées..., mais également de l'entretien réguliers autour des divers captages en eau potable.

La commune dispose seulement d'une petite tondeuse de 80 cm de coupe, achetée en 1996. Il est donc nécessaire d'acquérir un équipement automoteur de tonte plus performant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir une tondeuse autotractée le plus rapidement possible, pour entretenir l'ensemble des espaces verts publics.
- De retenir pour la préparation du dossier, l'entreprise ROUQUETTE, pour un équipement d'un tracteur tondeuse d'un montant de 5 183.95 €HT.
- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Tarn une aide financière au titre de la dotation globale d'équipement 2009, catégorie 3, pour la réalisation de ce programme,
- D'assurer le complément de financement par fonds propres,
- De donner la priorité 3 à ce programme,
- De donner mission à monsieur le maire pour finaliser ce programme et mettre en œuvre cette opération,
- D'ouvrir au budget primitif 2009, section d'investissement, les crédits nécessaires.

3 – Achats de terrains près de Connac et La Brandié

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acheter plusieurs terrains situés à proximité du futur bassin de Connac, et du captage de « Foncave » près de La Brandié.

Ces achats sont nécessaires à la réalisation du programme « Restructuration de distribution d'Eau Potable » : création de l'adduction de FONCAVE/CONNAC – création de l'unité de traitement et de la bache de stockage de CONNAC - Amélioration de la desserte eau potable et assainissement de CONNAC.

Après étude par les services techniques et le cabinet d'expert géomètre et entretiens avec les différents propriétaires, Monsieur le Maire propose les achats suivants :

- **Près du bassin de Connac lieu-dit Le Pallenc,** acquisition d'une bande de terrain, d'une contenance totale de 119 m² pour l'agrandissement de parcelles N° 97 et 101 de la section DK appartenant déjà à la commune pour la construction d'un nouveau bassin d'eau potable. Cette bande est sur deux parcelles appartenant à 2 propriétaires :
 - la parcelle section DK N° 102 appartenant à l'indivision Christine COMBES épouse JANY (domiciliée La Bouriette 81990 CUNAC) et Monsieur et Madame Hubert COMBES (domiciliés Connac 81250 Paulinet), pour une surface de 103 m²
 - et la parcelle section DK N° 99 appartenant à Yvon JAMME (domicilié 1 place de la gare 81250 Alban), pour une surface de 16 m².
- **Près du captage de « Foncave » aux lieux-dits « La Brandié et Calmières »,** acquisition des terrains constituant l'emprise foncière du captage et réservoir, le périmètre immédiat de protection défini par l'hydrogéologue agréé, ainsi qu'une servitude de passage pour accéder au site. Il s'agit des surfaces et parcelles suivantes :
 - 177 m² à acquérir sur la parcelle section BM N° 10 « La Brandié » appartenant à l'indivision Max MICHEL et Nicole BARDY épouse MICHEL (domiciliés La Brandié 81250 PAULINET),
 - 1 153 m² à acquérir sur la parcelle section DH N° 1 et 3 « Calmières » appartenant à l'indivision (Gilbert RESSEGUIER et Evelyne SUC épouse

Commune de Paulinet (81 250) - Séance du conseil municipal du 4 février 2009

RESSEGUIER (domiciliés Connac 81250 PAULINET).

- L'achat d'une servitude de passage correspondant à l'emprise de la voirie d'accès au captage établie sur les parcelles BM N° 10, 11 et 51 appartenant à l'indivision MICHEL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acheter une partie de la parcelle N° 102 de la section DK d'une surface 103 m² appartenant à l'indivision COMBES pour un montant de 103,00 €,
- d'échanger, sans soultes, une partie de la parcelle N° 99 de la section DK d'une surface de 16 m² appartenant à Yvon JAMME, avec la parcelle N°45 de la section DK appartenant à la commune, parcelle sur laquelle est actuellement construit un bassin qui doit être démoli après mise en service du nouveau réservoir. En conséquence la mise à disposition de la parcelle N°45 ne pourra intervenir qu'à la réception des travaux du nouveau réservoir.
- d'acheter une partie de la parcelle N° 10 de la section BM d'une surface de 177 m² appartenant à l'indivision MICHEL pour un montant de 177,00 €
- d'acquérir un droit à servitude de passage (comprenant une plateforme de roulage) sur les parcelles N° 10, 11 et 51 de la section BM pour accéder au site de « Foncave » pour un montant forfaitaire de 750,00 €, (environ 1500 m²) appartenant à l'indivision MICHEL,
- d'acheter sur une partie des parcelles 1 et 3 de la section DH, une source et des terrains d'une superficie 1 153 m², à l'indivision RESSEGUIER pour un montant forfaitaire de 1 500,00 €. L'implantation de ce captage fera de par ailleurs l'objet d'une convention précisant les conditions de dédommagement liées aux travaux.
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces décisions, à finaliser et à signer tous les documents nécessaires.

4 - Présentation et approbation tranche « Assainissement » de Connac :

Une nouvelle proposition technique étudiée avec le bureau d'étude Scherzo est présentée. Le système de traitement est simplifié au maximum : un auget de basculement et 2 petits bacs de traitement biologique, plantés de roseaux, d'une quinzaine de m² chacun. En outre l'équipement est remonté au plus près du village dans une parcelle appartenant à Claude Jammes, qu'il conviendra d'acquérir. Le coût global devrait être 2 à 3 fois inférieur aux premières estimations. Le chiffrage définitif sera présenté ultérieurement après consultation des entreprises.

5 – Emprunt pour programme eau :

Les travaux du captage à Fontcave et les travaux du réseau d'eau à Connac, ayant peu avancé à ce jour, la trésorerie de la commune ne justifie pas un emprunt immédiat. En outre les taux bancaires sont plutôt à la baisse. Nouveau point sera fait en Avril 2009.

6 – Régularisation location emplacement source :

Monsieur le maire présente au conseil municipal, la situation de location de l'emplacement de la source de Ruèges sur les terrains de Monsieur LUGAN. La commune a passée une convention avec Monsieur LUGAN en 1992, depuis 2000 Mr LUGAN ne nous a plus

Commune de Paulinet (81 250) - Séance du conseil municipal du 4 février 2009

transmis régulièrement l'avis d'imposition des taxes foncières sur lesquelles figurent le montant à lui verser.

Il convient donc de régulariser la situation, à partir des avis d'imposition des taxes foncières de 2000, ce qui représente un montant de 369,99 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré:

- Décide à l'unanimité de verser à Monsieur LUGAN la somme de 369,99 €, afin de régulariser la situation de location.

- Demande à Monsieur le Maire de soumettre à Mr LUGAN une nouvelle convention de location avec effet à compter de 2009.

7 – Questions diverses :

71 - Traversée du hameau de Plagnes

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il convient d'améliorer la sécurité dans la traversée dangereuse du hameau de Plagnes situé sur la Route Départementale N° 79.

Afin de limiter la vitesse et permettre des aménagements au sol (tels que marques blanches), il propose de classer en « agglomération » cette traversée de la RD 79 au niveau de Plagnes ; au sens de l'article R.110-2 du Code de la Route.

Le conseil municipal après en avoir délibéré:

- Décide à l'unanimité d'instaurer des limites d'agglomération sur la RD 79 au niveau de Plagnes, démarrant 15 mètres avant les premiers bâtiments,

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour finaliser le projet et signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette agglomération et préciser les dispositions éventuelles de stationnement,

- Sollicite l'intervention des services du Conseil Général du Tarn, gestionnaire de la RD 79 pour mettre en œuvre cette décision.

72 - Projet de convention « pour autorisation de passage en terrain privé de canalisation d'Adduction d'Eau Potable »

Après avoir présenté le projet d'adduction d'eau potable du réseau: de Connac, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'établir une convention « d'autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'Adduction d'Eau Potable » sur le terrain de la parcelle section DK N° 102 appartenant à l'indivision (Madame COMBES Christine épouse JANY domiciliée La Bouriette 81990 CUNAC et Monsieur et Madame Hubert COMBES domiciliés Connac 81250 Paulinet).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la signature de cette convention.

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les dites conventions.